

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

PREMIER TRIMESTRE
31 mars 2020
(non audité)

Table des matières

RAPPORT DE GESTION	3
APERÇU	3
CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2020	4
RÉSULTATS FINANCIERS	8
GESTION DES RISQUES	14
DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES	16
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	17

Rapport de gestion

APERÇU

Le présent rapport de gestion concernant la situation financière et les résultats d'exploitation approuvés par le Comité de vérification le 20 mai 2020 est préparé pour le premier trimestre clos le 31 mars 2020 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu de notre rendement en le comparant aux trois mois correspondants de 2019. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2019. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été examinés par Ernst & Young, s.r.l./S.E.N.C.R.L. Sauf indication contraire, les montants sont libellés en millions de dollars canadiens.

Les informations concernant nos principales méthodes comptables, nos jugements et nos estimations se trouvent dans notre Rapport annuel 2019. Dans le cadre du lancement de notre Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), nous avons présenté notre politique comptable et notre jugement critique concernant le programme. La pandémie de COVID-19 ajoute à l'incertitude des mesures relatives à l'élaboration des hypothèses utilisées dans les jugements et les estimations. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la note 4 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités. À l'exception de ce qui est mentionné dans le présent paragraphe, aucun changement significatif n'avait été apporté à nos principales méthodes comptables, à nos jugements ou à nos estimations à la clôture du premier trimestre de 2020.

Énoncés prospectifs

Notre rapport financier trimestriel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, notamment, dans la section « Contexte opérationnel et perspectives pour 2020 » du rapport. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels qui s'écartent significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les définitions des mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2019.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2020

Les évènements ci-après pourraient influencer nos activités futures.

COVID-19

Depuis le 31 décembre 2019, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, causant une maladie appelée « COVID-19 », a incité les gouvernements du monde entier à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Le gouvernement du Canada a annoncé une nouvelle série de mesures économiques visant à stabiliser l'économie pendant cette période difficile.

Avec les autres assureurs hypothécaires, nous offrons aux prêteurs des outils pouvant servir à aider les emprunteurs, qu'ils soient propriétaires-occupants ou propriétaires d'immeubles collectifs, qui connaîtraient des difficultés financières. Ces outils comprennent le report de paiements, la prolongation de la période d'amortissement, la capitalisation des arriérés d'intérêts et des autres frais admissibles, et des ententes spéciales de remboursement. Le gouvernement, par l'entremise de la SCHL, accorde une plus grande souplesse aux propriétaires-occupants et aux propriétaires d'immeubles collectifs qui font face à des difficultés financières pour reporter les paiements hypothécaires sur les prêts hypothécaires assurés par la SCHL. La SCHL autorisera les prêteurs à accorder un report des paiements. Des assouplissements semblables sont accordés en cas de difficultés financières aux fournisseurs de logements qui ont contracté des prêts directs auprès de la SCHL, dans le but de leur fournir une solution qui répond à leurs besoins.

À titre de mesure proactive et coordonnée visant à renforcer le système financier et l'économie canadienne, le gouvernement a lancé un Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Des renseignements supplémentaires sur les méthodes comptables adoptées dans le cadre du PAPHA sont présentés à la note 2 de nos états financiers consolidés trimestriels non audités. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement achètera par l'entremise de la SCHL jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés. En date du 31 mars 2020, 5 milliards de dollars de blocs avaient été achetés. Ce programme procurera un financement stable à long terme aux banques et aux prêteurs hypothécaires, facilitera le maintien des prêts aux consommateurs et aux entreprises du Canada et permettra d'accroître la liquidité du marché hypothécaire canadien. Puisque le PAPHA est financé dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, le ministre des Finances a approuvé des augmentations de nos limites d'emprunt à court et à long terme, qui sont passées respectivement à 20 milliards et à 154 milliards de dollars. Le ministre a également autorisé l'augmentation du plafond des cautionnements de TH LNH et d'OHC, qui sont passés respectivement à 295 milliards et 60 milliards de dollars.

Le 20 mars 2020, le ministre des Finances a annoncé des changements aux critères d'admissibilité à l'assurance de portefeuille afin d'aider les prêteurs hypothécaires à bénéficier du PAPHA. Depuis le 24 mars 2020, les prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur versés avant le 20 mars 2020 avec une période d'amortissement allant jusqu'à 30 ans à compter de la date de versement du prêt, ainsi que les prêts de refinancement, sont admissibles jusqu'au 31 décembre 2020. Au 31 mars 2020, le volume d'assurance de portefeuille approuvée dans le cadre de la prolongation de ces critères d'admissibilité était de 1,6 milliard de dollars. Le gouvernement a pris ces mesures en haussant à 750 milliards de dollars chacun le plafond de cautionnement et le plafond de contrats d'assurance en vigueur de la SCHL. Ces limites accrues ne sont mises en place que pour une période de cinq ans et l'on s'attend à ce qu'elles soient ensuite réduites.

Le 24 avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), un programme qui aidera à réduire le loyer des petites entreprises ayant des difficultés financières en raison de la COVID-19. Le programme offre des prêts-subsidés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles pour qu'ils puissent réduire d'au moins 75 %, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, le loyer payable par leurs locataires qui sont de petites entreprises touchées. Nous administrerons le programme au nom du gouvernement du Canada et de nos partenaires provinciaux et territoriaux, en fournissant les prêts-subsidés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles.

En raison de la COVID-19 et des mesures prises à l'échelle nationale pour lutter contre la pandémie, il y a eu une augmentation significative des demandes d'assurance-emploi. Plus d'un million de personnes ont présenté une demande au cours du mois de mars 2020. Cela dit, compte tenu des mesures prises par le gouvernement du Canada et du report par les institutions financières des prêts hypothécaires de ceux qui en ont besoin, nous ne saurons pas avant un certain nombre de mois quelles seront les répercussions sur les règlements d'assurance hypothécaire. La pleine constatation de ces répercussions dans nos résultats financiers sera probablement plus longue que dans une conjoncture économique normale. De plus, en raison de l'évolution rapide de la situation, nous connaissons une volatilité accrue de nos résultats financiers en raison des réévaluations de nos instruments financiers, de nos obligations au titre des régimes de retraite, de nos pertes de crédit prévues et de notre provision pour règlements. Nous ne pouvons pas encore estimer l'incidence de la pandémie sur nos volumes d'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, mais nos volumes d'assurance de portefeuille pourraient augmenter au cours des trimestres suivants en raison de la prolongation des critères d'admissibilité à court terme.

En tant qu'organisme national responsable de l'habitation au Canada, nous pourrions encore être appelés à soutenir les Canadiens pendant la crise et, par la suite, à soutenir la reprise économique. Selon notre Cadre d'appétit pour le risque, notre rôle en tant qu'élément clé de stabilisation du système financier canadien signifie que nous augmenterons notre appétit pour le risque à mesure que nous et d'autres institutions absorberons les répercussions de ces événements. Des interventions gouvernementales supplémentaires relatives à la pandémie pourraient nécessiter des modifications à nos programmes et une plus grande absorption du risque par la SCHL. Il ne peut y avoir aucune garantie quant à l'incidence ou à l'ampleur de ces événements sur nos résultats financiers futurs. Par conséquent, nous avons prudemment suspendu le versement de notre dividende pour conserver notre capital afin d'appuyer, au besoin, d'autres mesures que prendrait le gouvernement par l'entremise de la SCHL. Au 31 mars 2020, notre situation en matière de capital demeure solide; nous détenons un niveau de capital de 3 milliards de dollars pour amortir ce qui pourrait avoir un impact sur notre situation en matière de capital.

Pour soutenir la gestion de notre capital pendant la crise, nous continuons d'effectuer des simulations de crise et des analyses de scénarios pour comprendre les incidences éventuelles de différents événements qui pourraient se matérialiser dans les périodes futures.

Si notre situation de capital était fortement touchée, le gouvernement du Canada serait prêt, en vertu du Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière, à injecter des capitaux supplémentaires dans la SCHL si cela était nécessaire pour nous permettre de remplir notre mandat de politiques publiques. Cela a été mis en évidence le 24 mars 2020, lorsque le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars pour la SCHL.

Nous avons mis en oeuvre, au début mars, notre Cadre de préparation aux crises (CPC) afin de surveiller l'évolution de la situation et d'émettre des directives au moment opportun relativement aux mesures que nous avons prises relativement à la COVID-19. Le CPC et sa structure de gouvernance favorisent une réponse efficace et efficiente, et notre appétit pour le risque augmente en temps de crise à mesure que nous nous concentrons sur la stabilité du système.

Notre priorité demeure la santé et la sécurité de nos employés et la continuité de nos activités. Notre philosophie de travail axée sur les résultats permet à nos employés de travailler à distance, ce qui minimise l'incidence de la pandémie sur nos activités principales. Nous avons identifié les employés essentiels à la mission afin d'assurer la continuité des activités, et nos gestionnaires de personnes continuent de faire le suivi des niveaux de personnel dans ces secteurs d'activités essentiels.

Certaines cibles opérationnelles et financières présentées dans notre plan d'entreprise 2020-2024 pourraient ne pas être atteintes dans l'environnement économique actuel, puisque nos partenaires se concentrent sur leur réaction à la pandémie de COVID-19 et que nous portons une attention accrue à notre mandat en matière de stabilité financière.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

La pandémie de coronavirus et l'effondrement des prix du pétrole ont eu des répercussions importantes sur l'économie canadienne. Les mesures prises par les gouvernements pour limiter la propagation du virus ont entraîné une chute soudaine et importante de la demande dans l'économie. L'offre de biens et de services a aussi chuté car de nombreuses entreprises ont fermé leurs portes, et les reculs par rapport à la croissance économique mondiale attendue ont érodé la confiance des entreprises et la demande d'exportation. Plus d'un million d'emplois ont été perdus au Canada et le chômage est passé à 7,8 % en mars 2020, tandis que de nombreux autres ménages ont vu leurs revenus diminuer avec la réduction de leurs heures de travail.

Avant la pandémie de coronavirus, l'économie canadienne connaissait une croissance proche de son plein potentiel. Elle a connu une croissance annuelle de 1,6 % en 2019, après avoir progressé de 2,0 % en 2018. La croissance s'était maintenue malgré l'endettement élevé des ménages, les tensions commerciales internationales et la faiblesse des prix de l'énergie.

Le rythme et le moment de la reprise économique demeurent très incertains. La relance de la croissance de notre économie axée sur l'exportation dépend d'abord des politiques mondiales visant à contenir et à combattre la propagation du virus. Toute recrudescence du virus après son confinement initial saperait encore davantage la confiance, ce qui nuirait aux perspectives économiques. L'incertitude persistante amènera les consommateurs à continuer de réduire la demande globale, et les risques pour les conditions financières pourraient s'accroître avec les inquiétudes concernant la liquidité et la solvabilité des emprunteurs s'ils ne constatent pas de reprise de la demande pour leurs produits. Cette préoccupation est aggravée par le niveau élevé de l'endettement des ménages au Canada, qui s'élevait encore à 176 % du revenu disponible à la fin de 2019. Le retour à un niveau d'activité économique comme celui qu'on observait avant la pandémie est peu probable tant que les chercheurs n'auront pas trouvé un vaccin efficace.

Les gouvernements ont réagi rapidement pour compenser les pertes d'emploi et de revenus. Pour sa part, le gouvernement fédéral a annoncé une aide directe aux ménages et aux entreprises pour un coût estimé à 146 milliards de dollars au 24 avril 2020¹. Le même mois, la Banque du Canada a abaissé son taux d'intérêt à 0,25 %. Elle s'est également engagée à ajouter des liquidités aux institutions financières et à soutenir les marchés importants.

À la fin d'avril, les répercussions de ces turbulences sur le logement commençaient tout juste à se refléter dans les données déclarées. Le prix MLS® moyen au Canada avait atteint un niveau record de 540 821 \$ au cours des trois premiers mois de 2020, soit une augmentation de 14 % par rapport au premier trimestre de 2019. Les ventes MLS® et les mises en chantier d'habitations étaient plus élevées au premier trimestre de 2020 qu'au premier trimestre de 2019, mais vont diminuer fortement dans les mois à venir à la suite de la pandémie. Après une réduction immédiate du nombre de visites des propriétés à vendre, les ventes de logements ont fortement chuté au cours des dernières semaines de mars. L'offre de logements sera également entravée par les mesures de réduction de la construction visant à limiter la propagation du virus, et par les nombreuses municipalités ayant suspendu les procédures permettant d'obtenir un permis de construire.

Le marché du logement sera confronté à des risques importants de baisse des prix, des ventes et des mises en chantier à court et moyen terme. Toutefois, à mesure que la confiance des consommateurs et les revenus se rétabliront, une nouvelle croissance économique et démographique rétablira la demande de logements. L'offre de logements perdue à court terme devra donc être réactivée à moyen terme pour garantir l'abordabilité à long terme du système de logement du Canada.

Budget fédéral de 2020

Le gouvernement devait publier le budget fédéral de 2020 le 30 mars 2020. La publication du budget a cependant été reportée indéfiniment car le gouvernement réagit activement à la pandémie de COVID-19.

État d'avancement de la Stratégie nationale sur le logement

La SCHL continue de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada, un plan de plus de 55 milliards de dollars sur 10 ans qui permettra à un plus grand nombre de Canadiens d'avoir un chez-soi.

Au premier trimestre de 2020, la SCHL a continué d'appliquer les initiatives de la SNL lancées en 2018 et 2019. Les initiatives de la SNL vont s'accélérer au cours des prochaines périodes, à mesure qu'elles remplaceront nos anciens programmes. Nous avons aussi examiné activement les moyens d'accélérer le versement des fonds destinés aux projets de la SNL en général, et nous nous sommes efforcés de simplifier les processus de demande et d'approbation. Nous avons poursuivi le travail avec les provinces et les territoires pour élaborer conjointement l'Allocation canadienne pour le logement. À ce jour, nous avons finalisé des ententes et des plans d'action avec l'Ontario, et deux autres provinces ou territoires où les ententes n'ont pas encore été officiellement annoncés, tandis que le travail se poursuit avec les autres provinces et territoires. L'état d'avancement par rapport aux cibles de la SNL fait l'objet de rapports trimestriels sur notre site Web (www.chezsoidabord.ca).

Certaines modifications à court terme ont dû être apportées à la mise en œuvre de la SNL en raison de la pandémie de COVID-19, afin d'assurer la continuité pour les fournisseurs de logements et les populations vulnérables pendant cette période sans précédent.

- Le lancement de la phase II de l'initiative fédérale de logement communautaire (IFLC) a été reporté au 1^{er} septembre 2020. Les fournisseurs de logements admissibles qui ont récemment adhéré à l'IFLC-2 et qui ont des accords d'exploitation administrés par le gouvernement fédéral arrivant à échéance dans les prochains mois continueront de recevoir le même niveau d'aide financière.
- Les fournisseurs de logements ayant un prêt en règle financé par la SCHL peuvent être admissibles à un report de six (6) mois de paiement (capital et intérêts) s'ils éprouvent des difficultés à effectuer leurs paiements en raison de facteurs liés à la COVID, notamment des interruptions de la construction et du travail.
- La Conférence nationale sur le logement, qui devait avoir lieu les 12 et 13 mai 2020, est reportée.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Compte tenu de la situation liée à la COVID-19, la plupart des consultations avec le BSIF ont été mises en suspens. Les modifications proposées au test de résistance à la hausse des taux hypothécaires, qui devaient entrer en vigueur le 6 avril 2020, ont été suspendues sans qu'aucune nouvelle date d'entrée en vigueur ne soit annoncée.

¹ Selon la mise à jour du 28 avril des analyses du DPB au sujet de la COVID-19 (<https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/covid-19>).

Le BSIF a également publié des directives à l'intention des assureurs hypothécaires concernant l'application du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire pour les prêts dont le report a été approuvé par les institutions financières. Concrètement, les prêts qui étaient productifs et qui sont maintenant reportés dans le cadre des nouveaux programmes sont traités comme des prêts productifs en ce qui a trait au régime de fonds propres.

Exigences totales relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété (IAPP)

Nous appliquons depuis le 1^{er} janvier 2020 les exigences totales du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance hypothécaire (TSAH) relatives aux prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété. Le préavis du BSIF complète la directive du TSAH entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et définit une nouvelle méthode pour calculer la réciproque du ratio prêt-valeur. Pour les prêts hypothécaires assurés assortis d'un incitatif à l'achat d'une première propriété, la réciproque du ratio prêt-valeur correspond à la moyenne pondérée :

- de la réciproque du rapport prêt-valeur calculé à l'aide du solde impayé de l'emprunt (méthode actuelle);
- et de la réciproque du rapport prêt-valeur calculé en utilisant la somme du solde impayé et du montant de la participation.

La mise en oeuvre de cette nouvelle exigence n'a aucune incidence financière importante. Voir la note 9, *Gestion du capital*, des états financiers consolidés trimestriels non audités pour en savoir plus.

Mises à jour sur les changements comptables à venir

Les détails relatifs à l'ensemble des normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) qui concernent la SCHL sont présentés à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour 2019.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel sont proposées des modifications visant à répondre aux préoccupations et aux difficultés de mise en oeuvre soulevées par les intervenants. Le 17 mars 2020, l'IASB a annoncé des décisions provisoires sur la plupart des propositions contenues dans l'exposé-sondage, ainsi que certaines modifications pour tenir compte des commentaires reçus. La modification proposée qui aurait la plus grande incidence sur la SCHL est celle de possiblement reporter de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications proposées et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné. L'IASB prévoit publier la norme modifiée au deuxième trimestre de 2020.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.

RÉSULTATS FINANCIERS

Points saillants financiers

Bilans consolidés résumés

Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019 <i>(En millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Total de l'actif	10 632	9 698	19 198	18 586	254 862	249 020	(981)	(1 045)	283 711	276 259
Total du passif	10 253	9 396	6 629	6 523	252 335	246 735	(936)	(1 008)	268 281	261 646
Total des capitaux propres du Canada	379	302	12 569	12 063	2 527	2 285	(45)	(37)	15 430	14 613

Le total de l'actif et le total du passif ont augmenté à peu près de la même manière, soit respectivement de 7 452 millions de dollars (3 %) et de 6 635 millions de dollars (3 %). Ces augmentations sont principalement attribuables à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à l'achat de blocs de prêts hypothécaires assurés dans le cadre du PAPHA pendant le trimestre, ce qui a entraîné des augmentations des prêts et des emprunts au coût amorti.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

Trois mois clos les 31 mars (En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Financement public des programmes de logement	914	777	-	-	-	-	-	-	914	777
Primes et droits acquis	-	-	335	355	160	138	-	-	495	493
Autres produits ¹	(3)	12	28	171	21	22	4	4	50	209
Total des produits	911	789	363	526	181	160	4	4	1 459	1 479
Programmes de logement	842	733	-	-	-	-	-	-	842	733
Règlements d'assurance	-	-	122	73	-	-	-	-	122	73
Charges opérationnelles	63	51	69	85	18	16	-	-	150	152
Total des charges	905	784	191	158	18	16	-	-	1 114	958
Impôt sur le résultat	-	-	44	90	41	36	1	1	86	127
Résultat net	6	5	128	278	122	108	3	3	259	394
Autres éléments du résultat global	71	(26)	377	216	120	38	(10)	(47)	558	181
Résultat global	77	(21)	505	494	242	146	(7)	(44)	817	575

¹ Les autres produits incluent les produits d'intérêts nets, les produits de placements, les gains (pertes) nets sur les instruments financiers et les autres produits.

Le total des produits a diminué de 20 millions de dollars (1 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 137 millions de dollars (18 %) du financement public, due à une augmentation du financement du Partenariat fédéral-provincial-territorial pour le logement, du Fonds national de co-investissement pour le logement et d'autres initiatives de la SNL; cette augmentation est partiellement compensée par la diminution du financement d'initiatives plus anciennes, principalement celles de l'Investissement dans le logement abordable, qui a pris fin en 2019;
- une diminution de 144 millions de dollars (257 %) des gains (pertes) nets sur les instruments financiers, principalement causée par une augmentation de 91 millions de dollars de nos provisions pour pertes de crédit attendues en raison des répercussions économiques de la COVID-19;
- une augmentation de 2 millions de dollars (1%) des primes et droits acquis, due à l'effet net d'une diminution de 20 millions de dollars des primes acquises dans le cadre des activités d'assurance hypothécaire en raison principalement des nouvelles courbes d'acquisition des primes, compensée par une augmentation de 22 millions de dollars des droits acquis dans le cadre des activités de financement hypothécaire, en raison des changements de tarification effectués ces dernières années.

Le total des charges s'est accru de 156 millions de dollars (16 %) par rapport au premier trimestre de 2019, principalement en raison de l'incidence nette :

- du financement des initiatives de la SNL, qui ont donné lieu à une augmentation des charges liées aux programmes;
- d'une augmentation de 49 millions de dollars (67 %) des règlements d'assurance, principalement due à une hausse de notre provision pour règlements en raison des répercussions économiques de la COVID-19, ce qui reflète une augmentation du risque de pertes pour les prêts en souffrance au 31 mars 2020.

Les autres éléments du résultat global se sont accrus de 377 millions de dollars (208 %) comparativement aux trois mois correspondants de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- une baisse du rendement des obligations pendant le trimestre moins importante que celle observée au premier trimestre de 2019; il en a découlé une augmentation de 177 millions de dollars (73 %) des gains nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG;
- une hausse de 200 millions de dollars (318 %) des gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées; cette hausse découle d'une augmentation du taux d'actualisation, compensée en partie une baisse du rendement des actifs des régimes, comparativement au premier trimestre de 2019, où le taux d'actualisation utilisé était plus bas et le rendement plus élevé; les rendements obligataires ont diminué au cours du trimestre, tandis que l'augmentation des écarts des taux en raison des répercussions économiques de la COVID-19 a entraîné une hausse du taux d'actualisation utilisé pour mesurer l'obligation au titre des régimes à prestations déterminées.

Paramètres et ratios financiers

Assurance prêt hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Contrats d'assurance en vigueur (G\$)		Volumes d'assurance ¹ (logements)		Volumes d'assurance ¹ (\$)		Primes et droits perçus ²		Règlements payés ³	
	Aux		Trois mois clos le							
	31 mars 2020	31 déc. 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
P.-O., à l'unité	225	227	15 023	13 893	4 203	3 764	149	130	56	70
Portefeuille	112	117	4 222	3 303	1 327	835	7	4	4	3
Immeubles collectifs	88	85	36 757	22 485	5 265	2 763	192	89	3	1
Total	425	429	56 002	39 681	10 795	7 362	348	223	63	74

¹ Il n'y a eu aucune substitution au titre de l'assurance de portefeuille pendant les trois mois clos le 31 mars 2020 (3 766 logements et 529 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

² Il est possible que les primes et droits perçus ne correspondent pas aux primes et droits différés sur les contrats souscrits pendant la période en raison de la date de perception.

³ Les règlements payés n'incluent pas les règlements concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés.

En vertu de l'article 11 de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019). Les contrats d'assurance en vigueur ont diminué de 4 milliards de dollars (5 %) en raison de la baisse des volumes d'assurance, comparativement aux exercices précédents, et de l'arrivée à échéance de contrats. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 10,8 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 34 milliards.

Le volume d'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité a augmenté de 1 130 logements (8 %), principalement en raison de la vigueur du marché immobilier au premier trimestre et de la hausse des prix des logements. De plus, le volume d'assurance de portefeuille a augmenté de 919 logements (28 %) en raison de la participation accrue des prêteurs. Le volume d'assurance pour immeubles collectifs résidentiels s'est accru de 14 272 logements (63 %), en raison surtout de l'augmentation du nombre de prêts de refinancement d'immeubles collectifs. De nombreux emprunteurs ont refinancé leurs prêts pour profiter des taux d'intérêt inférieurs. Le montant d'assurance pour ces produits a augmenté de 3,4 milliards de dollars (47 %) en raison de l'augmentation déjà mentionnée du nombre de logements et de la hausse de la valeur des propriétés.

L'augmentation du volume d'assurance pour immeubles collectifs et pour propriétaires-occupants explique la plus grande partie de la hausse de 125 millions de dollars (56 %) des primes et droits perçus.

(En pourcentages)	Trois mois clos le	
	31 mars 2020	31 mars 2019
Pourcentage de pertes ¹	36,5	20,6
Ratio des charges opérationnelles	20,6	24,0
Ratio mixte	57,1	44,6
Indice de l'importance des règlements	28,8	29,3
Rendement du capital	4,2	9,1
Rendement du capital requis	4,9	10,2

¹ Le pourcentage de pertes sur l'assurance pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'assurance de portefeuille à l'exclusion des immeubles collectifs s'est établi à 38,0 % pendant les trois mois clos le 31 mars 2020 (23,9 % pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

Le pourcentage de pertes a augmenté en raison de la hausse des dépenses liées aux règlements d'assurance, à la suite de l'affaiblissement attendu de la conjoncture économique et de la hausse des taux de chômage, combinée à une baisse des primes et droits acquis en raison de la révision des courbes d'acquisition.

Le ratio des charges opérationnelles a baissé en raison d'une diminution des charges opérationnelles principalement attribuable à la baisse des salaires et des honoraires professionnels.

L'indice de l'importance des règlements a reculé de 0,5 point de pourcentage en raison de la baisse des règlements en pourcentage des prêts assurés, puisque le produit tiré des ventes de propriétés a été plus élevé.

La baisse du résultat net, qui s'explique par la diminution des primes acquises, l'augmentation des pertes de crédit attendues et la hausse des charges liées aux règlements, a entraîné une diminution de 4,9 points de pourcentage du rendement des capitaux propres. Ces facteurs, qui ont été légèrement compensés par une diminution du capital minimum requis, ont également entraîné une baisse de 5,3 % du rendement des capitaux propres requis.

	Au 31 mars 2020		Au 31 décembre 2019	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	4 878	0,44 %	4 859	0,43 %
Portefeuille	1 291	0,16 %	1 275	0,15 %
Immeubles collectifs	97	0,39 %	67	0,28 %
Total	6 266	0,32 %	6 201	0,31 %

Le taux de prêts en souffrance correspond aux prêts en retard depuis plus de 90 jours en pourcentage des prêts assurés en cours de remboursement. Les prêts en souffrance ont augmenté dans toutes les régions, sauf l'Atlantique, du fait de la conjoncture économique un peu moins bonne dans ces régions. Les données sur les prêts en souffrance ne tiennent pas compte des reports de paiements en raison de la COVID-19.

Financement hypothécaire

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Total des cautionnements en vigueur (G\$)		Nouveaux titres cautionnés (G\$)		Droits de cautionnement et de demande perçus ¹	
	Aux		Trois mois clos le			
	31 mars 2020	31 déc. 2019	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2019
TH LNH ²	250	249	35	29	115	92
OHC	244	244	11	10	39	36
Total	494	493	46	39	154	128

¹ Droits de cautionnement et de demande perçus pour les TH LNH, droits de cautionnement perçus pour les OHC.

² Au 31 mars 2020, 3 milliards de dollars de nouveaux titres et 2 milliards de dollars de titres garantis au cours des trimestres précédents ont été vendus dans le cadre du PAPHA.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards en 2019). Ce plafond a été augmenté de 150 milliards de dollars au cours du trimestre et l'augmentation sera en vigueur jusqu'au 24 mars 2025. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital liée aux cautionnements de paiement périodique. Les cautionnements en vigueur ont augmenté de 1 milliard de dollars (0,2 %), puisque les nouveaux cautionnements émis au cours de l'exercice ont été supérieurs aux cautionnements arrivés à échéance. Les cautionnements en vigueur demeurent inférieurs à la limite de 750 milliards de dollars prescrite par la loi.

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 26 millions de dollars (20,3 %). Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des volumes de TH LNH titrisés pendant le trimestre à la suite du lancement du PAPHA.

<i>(En pourcentages)</i>	Trois mois clos le	
	31 mars 2020	31 mars 2019
Ratio des charges opérationnelles	8,4	8,7
Rendement du capital	20,4	17,5
Rendement du capital requis	38,7	34,1

Le ratio des charges opérationnelles a diminué de 0,3 point de pourcentage puisque les droits de cautionnement et de demande acquis ont été plus élevés à la suite de l'augmentation des droits durant les derniers exercices.

Le rendement du capital et le rendement du capital requis ont augmenté de 2,9 et de 4,6 points de pourcentage, respectivement, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Ces hausses sont attribuables à l'augmentation du résultat net ajusté, principalement en raison des droits de cautionnement et de demande acquis plus élevés à la suite des changements de la tarification durant les derniers exercices.

Financement public des programmes de logement

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le financement public des programmes de logement autorisé par le Parlement qui nous est accordé pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant que nous avons comptabilisé pendant notre exercice, qui correspond à l'année civile.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Montants prévus pour l'application des programmes de logement		
Montants autorisés en 2019-2020 (2018-2019)		
Budget principal des dépenses	2 657	2 452
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	9	7
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	78	1
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2019 (2018)	(1 282)	(1 309)
Moins le financement public inutilisé pour 2019-2020 (2018-2019) ⁴	(527)	(356)
Moins le financement bloqué	-	(18)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) financée en 2020 (2019)	935	777
Moins le financement public différé pendant la période	(21)	-
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2019-2020 (2018-2019) comptabilisée en 2020 (2019)	914	777
Montants autorisés en 2020-2021 (2019-2020)		
Budget principal des dépenses	2 920	2 657
Budget supplémentaire des dépenses A ^{1,2}	-	9
Budget supplémentaire des dépenses B ^{1,3}	-	78
Total du financement public des programmes de logement pour l'exercice	2 920	2 744
Moins la tranche à comptabiliser pendant les prochains trimestres	(2 920)	(2 217)
Moins le financement public prévu pour 2020-2021 mais inutilisé (réellement inutilisé en 2019-2020) ⁴	-	(527)
Tranche du financement public des programmes de logement pour 2020-2021 (2019-2020) comptabilisée en 2020 (2019)	-	-
Total du financement public des programmes de logement comptabilisé pour les trois mois clos les 31 mars	914	777

¹ Les budgets supplémentaires des dépenses correspondent au financement public additionnel voté par le Parlement pendant l'exercice du gouvernement.

² Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses A pour l'Initiative de recherche et de données sur le logement, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété, l'approche du logement basée sur les droits de la personne et d'autres initiatives.

³ Une demande a été approuvée dans le Budget supplémentaire des dépenses B pour le Fonds de co-investissement, le Fonds pour l'innovation, l'Incitatif à l'achat d'une première propriété et d'autres initiatives.

⁴ Sous réserve de demandes de report aux années suivantes.

Gestion du capital

Cadres

Pour nos activités d'aide au logement, nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL). Nos programmes d'octroi de prêts sont appliqués selon le seuil d'équilibre; cependant, une tranche de leurs produits est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF concernant l'application du TSAH.

Pour nos activités de financement hypothécaire, notre cadre de gestion du capital est conforme aux pratiques exemplaires du secteur et intègre les principes réglementaires du BSIF, y compris ceux qui sont énoncés dans sa ligne directrice E-19, *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*, et ceux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Dans le cadre de notre évaluation de la suffisance du capital, nous avons recours à une approche intégrée visant à évaluer nos besoins tant du point de vue du capital réglementaire que du capital économique, afin d'établir des cibles de capital qui tiennent compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque.

Ratios

Le tableau qui suit présente nos ratios du capital.

<i>(En pourcentages)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Assurance prêt hypothécaire : capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	207 %	195 %
Financement hypothécaire : capital disponible sur le capital requis	211 %	190 %

Pour l'assurance prêt hypothécaire, notre ratio du capital selon le TSAH a augmenté de 12 points de pourcentage, principalement en raison de l'augmentation du capital disponible, entraînée par la suspension temporaire du dividende au cours du trimestre. Le capital requis pour le risque d'assurance a pour sa part diminué en raison d'une baisse de la valeur des contrats d'assurance en vigueur au cours du trimestre. Notre capitalisation demeurerait adéquate au 31 mars 2020.

Pour le financement hypothécaire, notre ratio du capital disponible sur le capital requis a augmenté de 21 points de pourcentage. Cette hausse est causée par l'augmentation du capital disponible, principalement attribuable à la suspension temporaire du dividende au cours du premier trimestre de 2020 et au résultat du trimestre.

Voir la note 9 des états financiers consolidés trimestriels non audités, *Gestion du capital*, pour en savoir plus.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie provenant des primes et droits perçus et des intérêts encaissés, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles. L'objectif d'investissement et la répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. La juste valeur des placements totalisait 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2020 (17,8 milliards au 31 décembre 2019).

Le portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire est financé par les droits de cautionnement et de demande perçus et les intérêts encaissés, déduction faite des charges. Il vise à couvrir les risques liés à nos cautionnements aux termes de nos activités de financement hypothécaire. L'objectif du portefeuille de placements des activités de financement hypothécaire consiste à maximiser notre capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. La juste valeur des placements sous gestion totalisait 4,2 milliards de dollars au 31 mars 2020 (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2019).

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur notre contexte opérationnel et pourraient influencer la réalisation de nos objectifs. Ces risques sont analysés en détail dans notre Rapport annuel 2019.

Nous sommes exposés à des risques opérationnels accrus, y compris le risque lié aux personnes, et nous surveillons de près l'incidence de la crise de la COVID-19 sur la santé et le bien-être de nos employés. Nous avons mis en place des ressources supplémentaires pour soutenir nos employés. Nous continuons à surveiller les risques émergents et nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour gérer nos opérations. Nos investissements récents dans la technologie et notre surveillance accrue des risques nous permettent de nous adapter à la crise. Nous continuons à exécuter tous nos programmes réguliers sans interruption, et nous effectuons la mise en œuvre des mesures de relance supplémentaires dans le cadre de notre mandat en matière de stabilité financière.

La conjoncture actuelle, marquée par la volatilité continue des marchés financiers, augmente les risques de crédit, de marché et de liquidité. Nous continuons à gérer efficacement ces risques grâce à des placements de haute qualité et à une surveillance accrue de nos contreparties et des participants aux programmes. Nos activités d'assurance hypothécaire, qui soutiennent les prêteurs, les propriétaires-occupants et les propriétaires de logements collectifs, sont confrontées à court terme à des risques de défaut accrus causés par la COVID-19 et la hausse du chômage, la baisse des prix des matières premières et les mesures de distanciation sociale qui touchent certains secteurs de manière disproportionnée.

Dans l'exercice de notre mandat en matière de stabilité financière, nous pouvons donner la priorité à notre réaction à la COVID-19 par rapport à certains objectifs stratégiques à court terme. Notre cadre de préparation aux crises et notre appétit pour le risque en temps de crise continuent à nous permettre de gérer des risques en constante évolution.

DONNÉES TRIMESTRIELLES HISTORIQUES

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019 ²	T4 2018	T3 2018	T2 2018
Résultats consolidés								
Total de l'actif	283 711	276 259	276 685	272 242	269 976	263 876	272 513	268 185
Total du passif	268 281	261 646	261 857	257 333	255 025	248 995	256 839	251 875
Total des capitaux propres du Canada	15 430	14 613	14 828	14 909	14 951	14 881	15 674	16 310
Total des produits et du financement public	1 459	1 191	1 049	1 020	1 479	1 047	1 049	1 151
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	1 200	767	666	641	1 085	698	662	763
Résultat net	259	424	383	379	394	349	387	388
Activités d'aide au logement								
Financement public des programmes de logement	914	489	393	380	777	431	416	463
Résultat net	6	27	10	-	5	13	10	4
Total des capitaux propres du Canada	379	302	270	247	270	291	310	275
Activités d'assurance prêt hypothécaire								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	425	429	433	439	442	448	453	463
Volumes d'assurance	10 795	14 320	14 063	14 191	7 891	12 159	13 304	14 005
Primes et droits perçus	348	432	466	428	223	380	409	415
Primes et droits acquis	335	358	359	357	355	356	358	359
Règlements payés	63	63	53	46	74	60	60	53
Règlements d'assurance	122	40	42	36	73	38	35	72
Résultat net	128	266	255	297	278	233	283	289
Taux de prêts en souffrance	0,32 %	0,31 %	0,30 %	0,29 %	0,30 %	0,29 %	0,29 %	0,27 %
Pourcentage de pertes	36,5 %	11,3 %	11,6 %	10,2 %	20,6 %	10,7 %	9,8 %	20,1 %
Ratio des charges opérationnelles	20,6 %	22 %	20,8 %	20,7 %	24,0 %	25,6 %	18,7 %	22,8 %
Ratio mixte	57,1 %	33,3 %	32,4 %	30,9 %	44,6 %	36,6 %	28,5 %	42,9 %
Indice de l'importance des règlements	28,8 %	29,9 %	30,0 %	28,8 %	29,3 %	30,0 %	32,1 %	29,1 %
Rendement du capital	4,2 %	8,8 %	8,3 %	9,7 %	9,1 %	7,6 %	8,8 %	8,3 %
Rendement du capital requis	4,9 %	10,6 %	9,8 %	11,3 %	10,2 %	8,3 %	9,1 %	8,7 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH) ¹	207 %	195 %	197 %	197 %	189 %	168 %	175 %	177 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL	26,0 %	26,4 %	27,0 %	28,0 %	28,5 %	29,1 %	29,7 %	30,6 %
Activités de financement hypothécaire								
Cautionnements en vigueur (G\$)	494	493	488	492	494	488	484	479
Titres cautionnés	45 930	50 140	42 930	41 708	38 924	48 556	43 766	37 819
Droits de cautionnement et de demande perçus	154	129	164	136	128	252	156	120
Droits de cautionnement et de demande acquis	160	156	146	142	138	132	121	117
Résultat net	122	126	116	114	108	102	94	88
Ratio des charges opérationnelles	8,4 %	9,3 %	9,3 %	9,7 %	8,7 %	10,5 %	8,4 %	9,6 %
Rendement du capital	20,4 %	21,7 %	19,1 %	18,4 %	17,5 %	16,0 %	15,1 %	14,7 %
Rendement du capital requis	38,7 %	38,9 %	35,9 %	34,9 %	34,1 %	26,0 %	21,2 %	19,9 %
Capital disponible sur le capital requis	211 %	190 %	198 %	203 %	207 %	209 %	149 %	143 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires résidentiels en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL	30,3 %	30,6 %	30,9 %	31,4 %	32,2 %	31,9 %	31,7 %	31,7 %

¹ Nous avons commencé à appliquer le TSAH au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur le TCM.

² Nous avons commencé à appliquer l'IFRS 16, Contrats de location au premier trimestre de 2019. Les données des trimestres précédents sont fondées sur la norme comptable internationale 17, Contrats de location et les interprétations connexes.

États financiers consolidés trimestriels non audités

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	18
BILAN CONSOLIDÉ.....	19
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL.....	20
ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA.....	21
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	22
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS	23
1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ.....	23
2. MODE DE PRÉPARATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	23
3. CHANGEMENTS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR.....	25
4. JUGEMENT CRITIQUE DANS L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉPARATION D'ESTIMATIONS.....	26
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	27
6. FINANCEMENT PUBLIC ET CHARGES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT.....	30
7. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE.....	30
8. FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	32
9. GESTION DU CAPITAL.....	32
10. ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR	34
11. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES.....	38
12. PRÊTS	40
13. EMPRUNTS.....	42
14. PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	43
15. RISQUE DE MARCHÉ	44
16. RISQUE DE CRÉDIT	45
17. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI.....	46
18. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	46
19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	47
20. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS.....	47
21. INFORMATIONS COMPARATIVES.....	47
22. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS	47

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Période close le 31 mars 2020

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation et de nos flux de trésorerie, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Le président et premier dirigeant,

La chef des finances,



Evan Siddall, BA, LL. B.



Lisa Williams, CPA, CA

Le 20 mai 2020

BILAN CONSOLIDÉ

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Aux	
		31 mars 2020	31 décembre 2019
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 472	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		214	-
Intérêts courus à recevoir		1 238	737
Placements en valeurs mobilières			
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	11	707	809
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	11	21 292	20 633
Au coût amorti	10	957	947
Instruments dérivés		31	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	6	775	249
Prêts	12		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		1 194	1 331
Au coût amorti		254 681	249 439
Débiteurs et autres actifs		874	848
Immeubles de placement		276	276
		283 711	276 259
Passif			
Créditeurs et autres passifs		1 039	796
Intérêts courus à payer		1 087	591
Instruments dérivés		166	8
Provision pour règlements	7	465	407
Emprunts	13		
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		2 094	2 374
Au coût amorti		255 800	249 741
Passif des régimes à prestations déterminées		294	449
Primes et droits non acquis	7, 8	7 161	7 151
Passif d'impôt différé		175	129
		268 281	261 646
Engagements et passifs éventuels	20		
Capitaux propres du Canada			
Capital d'apport	9	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		667	247
Résultats non distribués		14 738	14 341
		15 430	14 613
		283 711	276 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2020	2019
Produits d'intérêts		1 349	1 351
Charges d'intérêts		1 336	1 324
Produits d'intérêts nets		13	27
Financement public des programmes de logement	6	914	777
Primes et droits acquis	7, 8	495	493
Produits de placements		118	118
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	14	(88)	56
Autres produits		7	8
Total des produits et du financement public		1 459	1 479
Charges autres que d'intérêts			
Programmes de logement		842	733
Règlements d'assurance		122	73
Charges opérationnelles		150	152
Total des charges		1 114	958
Résultat avant impôt		345	521
Impôt sur le résultat	18	86	127
Résultat net		259	394
Autres éléments du résultat global, après impôt			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains (pertes) nets latents sur les titres de créance désignés à la JVAERG		374	244
Reclassement des gains sur les titres de créance désignés à la JVAERG pendant la période		47	-
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		421	244
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net			
Gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées	17, 18	137	(63)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		137	(63)
Total des autres éléments du résultat global, après impôt		558	181
Résultat global		817	575

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2020	2019
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global			
Solde au début de la période		247	5
Autres éléments du résultat global		420	244
Solde à la clôture de la période		667	249
Résultats non distribués			
Solde au début de la période		14 341	14 851
Résultat net		259	394
Autres éléments du résultat global		138	(63)
Dividendes	9	-	(505)
Solde à la clôture de la période		14 738	14 677
Capitaux propres du Canada		15 430	14 951

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	Trois mois clos les 31 mars	
		2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net		259	394
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		19	18
Pertes (gains) nettes sur les instruments financiers		(138)	-
Impôt sur le résultat différé	18	(53)	12
Variation des actifs et passifs opérationnels			
Instruments dérivés		195	(52)
Intérêts courus à recevoir		(501)	(554)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		(591)	(427)
Débiteurs et autres actifs		(26)	5
Créditeurs et autres passifs		242	269
Intérêts courus à payer		496	594
Provision pour règlements		58	7
Passif des régimes à prestations déterminées		3	1
Primes et droits non acquis		10	(137)
Autres		1	(4)
Prêts	12		
Remboursements		10 711	5 073
Décaissements		(15 806)	(10 371)
Emprunts	13		
Remboursements		(13 400)	(5 348)
Émissions		19 148	10 650
		627	130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		1 027	1 900
Achats		(890)	(993)
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		(214)	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		-	(109)
		(77)	798
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes payés	9	-	(675)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		550	253
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de la période		922	837
Clôture de la période		1 472	1 090
Représentés par			
Trésorerie		7	-
Équivalents de trésorerie		1 465	1 090
		1 472	1 090
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant la période		1 045	1 023
Intérêts payés pendant la période		902	823
Dividendes encaissés pendant la période		1	7
Impôt sur le résultat payé pendant la période		211	74

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés trimestriels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

1. Informations sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL ou Société) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), en raison de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités au 31 mars 2020 et pour les trois mois clos à cette date ont été approuvés par notre Comité de vérification, qui a autorisé leur publication le 20 mai 2020.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Nos états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale *Information financière intermédiaire* (IAS 34); ils n'incluent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers consolidés annuels complets. En plus des nouvelles méthodes comptables décrites à la présente section, nous suivons les mêmes méthodes comptables, qui sont appliquées de la même manière, que celles indiquées à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et les états financiers consolidés trimestriels non audités doivent être lus en parallèle avec ces derniers.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

En mars 2020, le gouvernement a lancé le PAPHA, dans le cadre duquel il achètera par l'entremise de la SCHL jusqu'à 150 milliards de dollars de blocs de prêts hypothécaires assurés. La structure de ce programme est semblable à celle du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), avec une différence essentielle : la SCHL achète et détient directement les TH LNH dans le cadre du PAPHA, tandis que la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) les achète et les détient dans le cadre du programme des OHC. Le principal impact du PAPHA sur les états financiers est la comptabilisation des prêts et des emprunts au coût amorti ainsi que les produits et charges d'intérêts associés.

Description du PAPHA

Aux termes du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leurs droits de bénéficiaire dans les TH LNH et sont financés par les émissions d'emprunts auprès du gouvernement du Canada. Tant les prêts que les emprunts sont amortissables et peuvent être à taux fixe ou variable. Les paiements du capital et des intérêts se font mensuellement, et les remboursements du capital des emprunts sont égaux aux remboursements du capital des prêts.

Aux termes du PAPHA, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Ainsi, les TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts, qui sont comptabilisés dans les produits d'intérêts, et aux charges d'intérêts des emprunts, qui sont comptabilisés dans les charges d'intérêts.

Classement et évaluation

Aux termes du PAPHA, nous classons les prêts et les emprunts comme suit :

Classement	Instruments financiers	Description	Critères et traitement comptable
Actifs financiers classés au coût amorti	Prêts aux termes du PAPHA	Montants à recevoir des institutions financières canadiennes en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH.	<p>Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) sont détenus dans le cadre d'un modèle opérationnel dont le but est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels; b) génèrent des flux de trésorerie à des dates données qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts; c) n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net afin d'éliminer ou de réduire considérablement une non-concordance comptable qui découlerait autrement de leur classement au coût amorti. <p>Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite d'une provision pour pertes de crédit attendues.</p> <p>Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans les produits d'intérêts.</p> <p>Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p> <p>Les gains et pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés directement dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers.</p>
Passifs financiers classés au coût amorti	Emprunts au gouvernement du Canada – PAPHA	Emprunts amortis servant à financer les prêts aux termes du PAPHA.	<p>Les passifs financiers sont classés au coût amorti, sauf s'ils ont été classés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts.</p>

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les prêts aux termes du PAPHA sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH acquis lors des transactions. Les TH LNH et les swaps représentent la seule source de remboursement du capital et des intérêts des prêts; ils ont donc une incidence directe sur la probabilité qu'un défaut survienne. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est donc fondée sur le risque de crédit de ces actifs de soutien.

Les actifs de soutien se limitent aux TH LNH notés R-1 (élevé) ou AAA et aux contreparties de swap ayant une notation d'au moins A-. Ainsi, nous présumons que tous les prêts accordés dans le cadre du PAPHA présentent un faible risque de crédit et nous avons appliqué l'exemption pour faible risque de crédit (stade 1).

Présentation des résultats

Le PAPHA est une activité de financement hypothécaire, destinée à fournir des liquidités aux institutions financières afin qu'elles puissent continuer à prêter. Les résultats financiers du PAPHA seront communiqués à notre principal décideur opérationnel, qui est le comité exécutif du secteur du financement hypothécaire. En conséquence, nous présentons les résultats du PAPHA dans la section correspondante de nos états financiers.

Renseignements supplémentaires au sujet du PAPHA

Ces renseignements s'ajoutent à l'information présentée dans les notes 8, 10, 12, 13, 15 et 16 au sujet du PAPHA.

Les tableaux qui suivent présentent le profil des échéances contractuelles et le taux moyen des prêts aux termes du PAPHA et des emprunts en fonction de la valeur comptable.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Année d'échéance ¹						Total au 31 mars 2020
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	67	217	4 066	650	5 000
Rendement	-	-	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %
Emprunts au gouvernement du Canada – PAPHA	-	-	67	217	4 066	650	5 000
Rendement	-	-	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %	1,7 %

¹ Compte tenu de la nature du PAPHA, en vertu duquel les remboursements du capital des prêts et des emprunts sont égaux et n'ont donc aucune incidence nette sur la SCHL, l'année d'échéance reflète l'échéance des blocs de TH LNH.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2020, il n'y avait aucun produit d'intérêts et aucune charge d'intérêts liés au PAPHA.

Caractère saisonnier

Nous avons conclu que nos activités ne sont pas extrêmement saisonnières, conformément à l'IAS 34, mais nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées à des variations saisonnières. Les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires initiés et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été en raison des ventes de logements. Les règlements d'assurance varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. Changements comptables en vigueur et à venir

Changements comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous n'avons adopté aucune norme nouvelle ou modifiée et publiée par l'IASB qui a eu une incidence sur nos états financiers consolidés trimestriels non audités.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2020, nous avons adopté la version révisée par le *Cadre conceptuel pour l'information financière*. Le *cadre conceptuel* sert à élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune IFRS ne s'applique à une transaction donnée. Le *cadre conceptuel* révisé comporte un nouveau chapitre sur l'évaluation, des directives sur la présentation du rendement financier, des définitions et des directives améliorées, notamment les définitions d'un actif et d'un passif, ainsi que des précisions dans des domaines importants comme le rôle de la gérance, la prudence et l'incertitude d'évaluation dans la présentation de l'information financière.

Nous avons terminé notre évaluation et conclu que le *cadre conceptuel* révisé n'a pas d'incidence sur nos états financiers consolidés.

Changements comptables à venir

Il a été établi que la nouvelle norme ci-après et son interprétation, qui ont été publiées par l'IASB, pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous avons l'intention d'adopter cette norme et cette interprétation, le cas échéant, à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessous, et nous évaluons actuellement leurs incidences sur nos états financiers consolidés.

IFRS 17, *Contrats d'assurance* – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En juin 2019, l'IASB a publié un exposé-sondage dans lequel sont proposées des modifications visant à répondre aux préoccupations et aux difficultés de mise en œuvre soulevées par les intervenants. Le 17 mars 2020, l'IASB a annoncé des décisions provisoires sur la plupart des propositions contenues dans l'exposé-sondage, ainsi que certaines modifications pour tenir compte des commentaires reçus. La modification proposée qui aurait la plus grande incidence sur la SCHL est celle de reporter de deux ans la date d'entrée en vigueur de la norme, soit au 1^{er} janvier 2023. Nous avons évalué la liste des modifications proposées et nous ne prévoyons pas d'incidence importante sur notre adoption de la norme, à l'exception du report susmentionné. L'IASB prévoit publier la norme modifiée au deuxième trimestre de 2020.

En vertu de l'IFRS 17, le passif d'assurance comprendra la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance ajustés en fonction du risque, de même que la marge sur services contractuels et les coûts d'acquisition différés, qui sera dégagée pendant la période de couverture. La marge sur services contractuels représentera l'écart entre la prime perçue à la conclusion du contrat et la valeur actualisée des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque (c.-à-d. le bénéfice à réaliser dans l'avenir). Si l'écart est négatif à la conclusion du contrat, celui-ci sera considéré comme étant déficitaire, et l'écart sera immédiatement comptabilisé dans les produits. Il y a aussi des exigences révisées en matière de présentation et d'informations à fournir.

Nous comptons sur une équipe multidisciplinaire chargée d'analyser et de mettre en place la nouvelle norme comptable, et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. Nous continuons d'évaluer si des changements devront être apportés à nos processus de comptabilité et de présentation et quelles seront les incidences éventuelles sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Lors de la préparation des états financiers selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations et de poser des hypothèses, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures. Les principales hypothèses en ce qui concerne l'avenir et les autres principales sources d'incertitude relative aux estimations à la date de clôture qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant sont présentées à la note 4 de nos états financiers consolidés audités de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2019. Les changements importants apportés aux principaux jugements et estimations sont reflétés ci-dessous.

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus, à l'origine de la maladie COVID-19, a conduit à une pandémie mondiale qui a un impact important sur l'économie de nombreux pays. Les répercussions économiques de la COVID-19 ne sont pas entièrement connues et il se peut que des mesures supplémentaires soient prises par les gouvernements, le secteur privé et les organismes de réglementation pour atténuer les effets de la pandémie et ses répercussions économiques. En raison notamment de ces facteurs, il existe une incertitude supplémentaire en ce qui concerne les hypothèses utilisées lors des jugements et des estimations ainsi que leur impact sur nos résultats financiers.

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Décomptabilisation

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés à la SCHL par les institutions financières canadiennes dans le cadre du PAPH sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Nous avons déterminé que les transferts de TH LNH à la SCHL ne respectent pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans le bilan consolidé et présentons le transfert comme étant un prêt.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Notre méthodologie pour l'estimation des pertes de crédit attendues sur nos titres de créance classés au coût amorti ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprend différents scénarios économiques (scénario de base, scénario optimiste et scénario pessimiste) qui sont basés sur les données macroéconomiques prévisionnelles publiées par des tiers et examinées et approuvées par notre économiste en chef. Les principaux éléments du modèle comprennent les prévisions des marchés boursiers canadiens et américains, les taux de chômage au Canada et aux États-Unis, les écarts de crédit, le prix du pétrole et l'indice de volatilité (VIX).

Nous attribuons une pondération aux différents scénarios aux fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues. La pondération appropriée que l'on attribue à chaque scénario économique est déterminée par notre économiste en chef.

Au 31 mars 2020, les pertes de crédit attendues ont été calculées en appliquant une pondération de 50 % au scénario pessimiste, de 50 % au scénario de référence et de zéro au scénario optimiste (au 31 décembre 2019 : 35 % au scénario pessimiste, 45 % au scénario de référence et 20 % au scénario optimiste). Les scénarios révisés et notre pondération révisée reflètent une probabilité plus élevée de pertes au cours des 12 prochains mois. Voir les notes 11 et 12 pour plus d'informations sur les pertes de crédit attendues.

Provision pour règlements

Nous avons révisé notre estimation de la provision pour règlements au 31 mars 2020 en tenant compte des informations actualisées sur les prêts en souffrance et des hypothèses économiques à la date de clôture. La provision pour règlements ne reflète que les pertes encourues jusqu'au 31 mars 2020 et ne tient pas compte des pertes sur règlements qui pourraient survenir dans les périodes futures. Les ententes de report des paiements d'hypothèque par les institutions financières peuvent retarder la réalisation des impacts financiers et contribuer à l'incertitude supplémentaire de cette estimation. La note 7 contient d'autres détails sur la provision pour règlements.

Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite

En raison de la conjoncture actuelle du marché, la volatilité accrue du taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite de pension a donné lieu à un gain actuariel net pour le trimestre. Les rendements obligataires ont diminué, tandis que les écarts de crédit ont augmenté en raison de l'incertitude accrue liée à la COVID-19, de sorte que le taux d'actualisation est plus élevé que prévu. La note 17 contient d'autres détails sur l'évaluation de notre obligation au titre des prestations de retraite.

5. Informations sectorielles

Les états financiers consolidés trimestriels reflètent les comptes des secteurs de l'aide au logement, de l'assurance prêt hypothécaire et du financement hypothécaire, qui sont tous axés sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité juridique distincte, sont comptabilisés dans les activités de financement hypothécaire. Les résultats financiers de ces trois secteurs d'activités sont calculés d'après les méthodes comptables décrites à la note 2 de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et d'après les nouvelles méthodes comptables décrites à la note 2 des présents états financiers consolidés trimestriels non audités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont générés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement incluent le financement public et les produits d'intérêts sur les prêts;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire incluent les primes d'assurance, les droits de demande et les produits de placements;
- les produits des activités de financement hypothécaire incluent les droits de cautionnement et de demande, les produits de placements et les produits d'intérêts sur les prêts.

Trois mois clos le 31 mars <i>(En millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produits d'intérêts	75	76	-	-	1 275	1 277	(1)	(2)	1 349	1 351
Charges d'intérêts	74	74	-	-	1 271	1 274	(9)	(24)	1 336	1 324
Produits d'intérêts nets	1	2	-	-	4	3	8	22	13	27
Financement public des programmes de logement	914	777	-	-	-	-	-	-	914	777
Primes et droits acquis	-	-	335	355	160	138	-	-	495	493
Produits de placements	-	-	104	117	17	18	(3)	(17)	118	118
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers	(10)	4	(75)	54	(2)	(1)	(1)	(1)	(88)	56
Autres produits	6	6	(1)	-	2	2	-	-	7	8
Total des produits et du financement public	911	789	363	526	181	160	4	4	1 459	1 479
Charges autres que d'intérêts										
Programmes de logement	842	733	-	-	-	-	-	-	842	733
Règlements d'assurance	-	-	122	73	-	-	-	-	122	73
Charges opérationnelles	63	51	69	85	18	16	-	-	150	152
Total des charges	905	784	191	158	18	16	-	-	1 114	958
Résultat avant impôt	6	5	172	368	163	144	4	4	345	521
Impôt sur le résultat	-	-	44	90	41	36	1	1	86	127
Résultat net	6	5	128	278	122	108	3	3	259	394
Total des produits et du financement public	911	789	363	526	181	160	4	4	1 459	1 479
Produits (pertes) intersectoriels ¹	(1)	(2)	(4)	(18)	9	24	(4)	(4)	-	-
Total des produits externes et du financement public	910	787	359	508	190	184	-	-	1 459	1 479

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- L'aide au logement comptabilise les produits de ses placements en OHC;
- L'assurance prêt hypothécaire comptabilise les produits de ses placements en OHC;
- Pour le secteur Financement hypothécaire, la FCH comptabilise les charges d'intérêts sur les OHC détenues par l'aide au logement et l'assurance prêt hypothécaire.

Au 31 mars 2020 et au 31 décembre 2019 <i>(En millions)</i>	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de financement hypothécaire		Éliminations ¹		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Actif										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	881	630	590	291	1	1	-	-	1 472	922
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	214	-	-	-	-	-	-	-	214	-
Intérêts courus à recevoir	78	103	121	96	1 044	540	(5)	(2)	1 238	737
Placements en valeurs mobilières										
À la JVRN	933	1 037	125	122	-	-	(351)	(350)	707	809
À la JVAERG	-	-	17 706	17 370	4 186	3 931	(600)	(668)	21 292	20 633
Au coût amorti	982	972	-	-	-	-	(25)	(25)	957	947
Instruments dérivés	29	19	2	49	-	-	-	-	31	68
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	775	249	-	-	-	-	-	-	775	249
Prêts										
À la JVRN	1 168	1 307	26	24	-	-	-	-	1 194	1 331
Au coût amorti	5 051	4 893	96	101	249 534	244 445	-	-	254 681	249 439
Débiteurs et autres actifs	254	221	523	524	97	103	-	-	874	848
Immeubles de placement	267	267	9	9	-	-	-	-	276	276
	10 632	9 698	19 198	18 586	254 862	249 020	(981)	(1 045)	283 711	276 259
Passif										
Créditeurs et autres passifs	742	425	207	269	90	102	-	-	1 039	796
Intérêts courus à payer	65	64	-	-	1 026	529	(4)	(2)	1 087	591
Instruments dérivés	6	8	160	-	-	-	-	-	166	8
Provision pour règlements	-	-	465	407	-	-	-	-	465	407
Emprunts										
À la JVRN	2 094	2 374	-	-	-	-	-	-	2 094	2 374
Au coût amorti	7 180	6 287	-	-	249 534	244 445	(914)	(991)	255 800	249 741
Passif des régimes à prestations déterminées	115	185	184	260	(5)	4	-	-	294	449
Primes et droits non acquis	-	-	5 512	5 496	1 649	1 655	-	-	7 161	7 151
Passif d'impôt différé	51	53	101	91	41	-	(18)	(15)	175	129
	10 253	9 396	6 629	6 523	252 335	246 735	(936)	(1 008)	268 281	261 646
Capitaux propres du Canada	379	302	12 569	12 063	2 527	2 285	(45)	(37)	15 430	14 613
	10 632	9 698	19 198	18 586	254 862	249 020	(981)	(1 045)	283 711	276 259

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC, de même que les débiteurs et créateurs intersectoriels.

6. Financement public et charges des programmes de logement

Le financement public a été affecté aux charges des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Aide pour répondre aux besoins de logement	753	731
Financement pour l'habitation	145	8
Expertise en logement et développement du potentiel	37	38
Total¹	935	777
Financement public différé pendant la période	(21)	-
Total du financement public comptabilisé²	914	777

¹ Comprend 57 millions de dollars de charges opérationnelles (44 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

² Le total du financement public comptabilisé ne comprend pas les gains résultant des fonds empruntés dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, qui sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers. Ces gains étaient de 24 millions de dollars (6 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 31 mars 2020 est principalement composé de charges des programmes de logement qui ont été engagées, mais qui n'ont pas encore été remboursées.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Solde au début de la période	249	158
Total du financement public	935	777
Financement public reçu pendant la période	(402)	(419)
Remises de tiers au gouvernement du Canada	-	4
Solde à la clôture de la période avant les ajustements pour les périodes futures	782	520
Financement public à recevoir dans les périodes futures	14	-
Financement public différé pendant la période	(21)	-
Solde à la clôture de la période	775	520

7. Assurance prêt hypothécaire

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Solde au début de la période	5 496	5 375
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	345	223
Primes acquises pendant la période	(329)	(348)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	3	2
Droits de demande acquis pendant la période ¹	(3)	(4)
Solde à la clôture de la période	5 512	5 248

¹ Incluant seulement les droits de demande acquis concernant l'assurance pour immeubles collectifs pendant la période. Les produits tirés des droits de demande d'assurance à faible ratio prêt-valeur (RPV) pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité sont acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Solde au début de la période	194	181
Coûts d'acquisition différés	17	15
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(14)	(14)
Solde à la clôture de la période	197	182

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus, mais non déclarés (DSND), au titre des défauts de paiement survenus, mais insuffisamment déclarés (DSID), en cours de traitement (DRCT) et concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI).

La provision pour règlements comprend ce qui suit :

<i>(En millions)</i>	Aux					
	31 mars 2020			31 décembre 2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Pertes estimées non actualisées	395	39	434	341	40	381
Actualisation	(4)	(5)	(9)	(4)	(6)	(10)
Provision actualisée pour écarts défavorables	31	9	40	27	9	36
Total de la provision pour règlements	422	43	465	364	43	407

Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars					
	2020			2019		
	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total	DSND, DSID et DRCT	LS et PHI	Total
Provision pour règlements au début de la période	364	43	407	390	61	451
Règlements nets payés pendant la période	(63)	-	(63)	(74)	(3)	(77)
Provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ¹	68	-	68	61	1	62
Évolution défavorable (favorable) des demandes de règlement durant la période précédente	53	-	53	21	1	22
Provision pour règlements à la clôture de la période	422	43	465	398	60	458

¹ Imputée aux règlements d'assurance dans l'état consolidé des résultats et du résultat global. Il est possible que la provision pour demandes de règlement présentées et pertes subies pendant la période ne corresponde pas aux règlements d'assurance, car certaines charges n'influent pas sur la provision pour règlements.

Suffisance du passif d'assurance prêt hypothécaire

Nous effectuons chaque trimestre un test de suffisance du passif relativement au passif des primes et au passif des règlements. Le passif des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Selon le test de suffisance du passif, aucune réserve pour insuffisance des primes n'était requise au 31 mars 2020.

8. Financement hypothécaire

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH, dans le cadre du Programme des OHC, ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, dans le cadre du Programme des TH LNH et du PAPHA, si un émetteur est incapable de satisfaire à ses obligations dans le cadre de ces programmes. Le cas échéant, nous atténuons la perte en réalisant la sûreté couvrant les obligations dans le cadre de chaque programme.

Pour 2020, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 295 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 60 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC.

À la date de clôture, nous n'avions pas reçu de demande de règlement relative à un cautionnement de paiement périodique. Selon notre analyse, aucune provision n'est requise en sus du solde des primes non acquises.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos les 31 mars					
	2020			2019		
	TH LNH	OHC	Total	TH LNH	OHC	Total
Solde au début de la période	1 152	503	1 655	1 079	494	1 573
Droits de cautionnement perçus pendant la période	115	39	154	92	36	128
Droits de cautionnement acquis pendant la période	(123)	(37)	(160)	(105)	(33)	(138)
Solde à la clôture de la période	1 144	505	1 649	1 066	497	1 563

9. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un capital suffisant pour nos activités commerciales, c'est-à-dire nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonomes et en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. À l'heure actuelle, outre le capital de 25 millions de dollars prévu dans la Loi sur la SCHL, nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal, mais nous nous conformons volontairement aux lignes directrices établies par le BSIF.

Nous procédons à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), un dispositif intégré qui permet d'évaluer la suffisance du capital du point de vue tant du capital réglementaire que du capital économique et qui est utilisé pour établir des cibles de capital en tenant compte de notre stratégie et de notre appétit pour le risque. Notre propre version des exigences de capital est établie en déterminant nos risques et en évaluant si un montant de capital explicite est nécessaire pour absorber les pertes découlant de chaque risque. Cette manière de faire nous a également permis de nous conformer aux exigences de la Loi sur la SCHL et de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Nous avons fixé une cible interne pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs. Cette cible interne est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. Conformément à notre politique sur la gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. C'est pourquoi, pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, nous avons établi un niveau de fonctionnement (cible de capital immobilisé) qui dépasse notre cible interne. Ce niveau est calibré en fonction d'intervalles de confiance définis par notre politique sur la gestion du capital et est établi de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne.

Nous déclarons au gouvernement des dividendes sur nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, dans la mesure où il y a des résultats et des résultats non distribués non affectés aux réserves, à la capitalisation ou aux besoins de la Société pour l'application de la *Loi nationale sur l'habitation* ou de la Loi sur la SCHL, ou à toute autre fin relative à l'habitation autorisée par le Parlement. Notre capital n'est cependant pas géré en fonction du paiement de dividendes. Nous n'avons payé aucun dividende et nous n'avons versé aucun dividende au cours des trois mois clos le 31 mars 2020 (pour les trois mois clos le 31 mars 2019 : dividende payé de 675 millions de dollars et dividende versé de 505 millions de dollars).

Le 24 mars 2020, le gouvernement a approuvé une limite de recapitalisation de 10 milliards de dollars au cas où la SCHL aurait besoin d'être recapitalisée.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	667	247
Résultats non distribués affectés	10 562	11 178
Résultats non distribués non affectés ¹	4 176	3 163
Total des capitaux propres du Canada²	15 430	14 613
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(40)	(40)
Total du capital disponible	15 390	14 573

¹ Les résultats non distribués non affectés représentent les résultats non distribués qui dépassent notre capital opérationnel pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire.

² Les capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	10 005	10 192
Capital non affecté	2 564	1 871
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 569	12 063
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(40)	(40)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	12 529	12 023
Cible interne	155 %	155 %
Capital opérationnel	165 %	165 %
Capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TSAH)	207 %	195 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel de 165 % selon le TSAH.

Capital des activités de financement hypothécaire

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Capital affecté ¹	1 200	1 199
Capital non affecté	1 327	1 086
Total du capital disponible des activités de financement hypothécaire	2 527	2 285
Capital disponible sur le capital requis (%)	211 %	190 %

¹ Nous affectons les résultats non distribués et les autres éléments du résultat global au capital opérationnel (capital requis), fixé à 110 % du capital économique. Notre cible interne est établie à 105 % du capital économique.

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la Loi sur la SCHL. Une tranche des produits des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt et de crédit inhérents à ces prêts. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2019) et nous avons conclu que ce montant était raisonnable selon notre évaluation ORSA. Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de remettre le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur ainsi que les gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées sont imputés aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen du financement public.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Réserve	97	94
Résultats non distribués	257	183
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	354	277

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

10. Évaluations à la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour la prise en charge d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur intérêt économique supérieur. L'évaluation à la juste valeur des actifs non financiers tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations à la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1 : les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de manière continue de l'information sur le prix.

Niveau 2 : les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1. Les données de niveau 2 incluent les cours obtenus auprès de tiers selon les cours établis par des courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs. Le niveau 2 désigne aussi les justes valeurs obtenues en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux de change et des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non notés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation. Si possible, les données d'entrée utilisées sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs ou de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale à la juste valeur.

Généralement, l'unité de comptabilisation d'un instrument financier est l'instrument lui-même, et les ajustements de valeur sont appliqués au niveau de l'instrument lui-même, conformément à cette unité de comptabilisation.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Aux					
	31 mars 2020			31 décembre 2019		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers¹						
Placements au coût amorti ²	957	971	14	947	946	(1)
Prêts au coût amorti ³	254 681	263 411	8 730	249 439	251 777	2 338
Passifs financiers						
Emprunts au coût amorti ⁴	255 800	264 570	8 770	249 741	252 142	2 401

¹ N'inclut pas la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 763 millions de dollars (555 millions de dollars au 31 décembre 2019) et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente de 214 millions de dollars (montant nul au 31 décembre 2019) comptabilisés au coût amorti car la juste valeur de ces instruments financiers est égale à leur valeur comptable.

² Une tranche de 971 millions de dollars (946 millions de dollars au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2.

³ Une tranche de 262 462 millions de dollars (251 107 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 2 et une tranche de 949 millions (670 millions au 31 décembre 2019), au niveau 3.

⁴ Une tranche de 173 842 millions de dollars (146 905 millions au 31 décembre 2019) de la juste valeur est classée au niveau 1 et une tranche de 90 728 millions (105 237 millions au 31 décembre 2019), au niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(En millions)</i>	Aux							
	31 mars 2020				31 décembre 2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs								
Équivalents de trésorerie								
Dépôts bancaires portant intérêt	-	119	-	119	-	131	-	131
Émis par le gouvernement fédéral	559	-	-	559	286	-	-	286
Provinces ou municipalités	-	31	-	31	-	-	-	-
Total des équivalents de trésorerie	559	150	-	709	286	131	-	417
Placements en valeurs mobilières								
À la JVRN								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	-	104	-	104	-	122	-	122
Provinces ou municipalités	131	200	-	331	26	304	-	330
Pays souverains et entités connexes	-	151	-	151	-	239	-	239
Titres de capitaux propres								
Parts dans une société en commandite	-	-	121	121	-	-	118	118
Total à la JVRN	131	455	121	707	26	665	118	809
À la JVAERG								
Titres de créance								
Entreprises ou autres entités	1 914	4 905	-	6 819	1 625	5 390	-	7 015
Émis par le gouvernement fédéral	9 946	192	-	10 138	9 280	40	-	9 320
Provinces ou municipalités	2 508	1 706	-	4 214	667	3 463	-	4 130
Pays souverains et entités connexes	-	121	-	121	-	168	-	168
Total à la JVAERG	14 368	6 924	-	21 292	11 572	9 061	-	20 633
Prêts désignés à la JVRN	-	1 079	-	1 079	-	1 244	-	1 244
Prêts désignés obligatoirement à la JVRN	-	17	98	115	-	17	70	87
Instruments dérivés	-	31	-	31	-	68	-	68
Immeubles de placement	-	-	276	276	-	-	276	276
Total des actifs comptabilisés à la juste valeur	15 058	8 656	495	24 209	11 884	11 186	464	23 534
Passifs								
Emprunts désignés à la JVRN	-	2 094	-	2 094	-	2 374	-	2 374
Instruments dérivés	-	166	-	166	-	8	-	8
Total des passifs comptabilisés à la juste valeur	-	2 260	-	2 260	-	2 382	-	2 382

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur de manière récurrente, nous déterminons si des reclassements ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les transferts dépendent de notre évaluation des activités de négociation sur le marché au cours du dernier mois de chaque période de présentation de l'information financière selon des critères de classement internes. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2020, il y a eu des transferts d'un montant de 2 049 millions de dollars du niveau 2 au niveau 1 et d'un montant de 251 millions du niveau 1 au niveau 2 (437 millions et 350 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

<i>(En millions)</i>	Placements en valeurs mobilières			Total
	désignés à la JVRN	Prêts désignés à la JVRN	Immeubles de placement	
Juste valeur au 1^{er} janvier 2020	118	70	276	464
Achats/émissions	-	34	-	34
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	3	-	-	3
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(6)	-	(6)
Juste valeur au 31 mars 2020	121	98	276	495
Juste valeur au 1^{er} janvier 2019	98	21	311	430
Achats	3	13	-	16
Gains nets comptabilisés en résultat net ^{1,2}	-	1	-	1
Gains comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	2	-	-	2
Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	-	(11)	-	(11)
Juste valeur au 31 mars 2019	103	24	311	438

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Ne tiennent compte que des gains latents liés aux actifs détenus à la clôture de la période.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation à la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 mars 2020, laquelle peut évoluer significativement pendant les périodes ultérieures. Les techniques et les données non observables sur lesquelles se fonde l'évaluation des éléments classés au niveau 3 au 31 mars 2020 n'ont pas changé de manière significative depuis le 31 décembre 2019. La sensibilité de la juste valeur des éléments classés au niveau 3 aux variations des données inobservables demeure la même que celle qui a été utilisée pour la préparation de nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

11. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Aux							
	31 mars 2020				31 décembre 2019			
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulés	Pertes brutes latentes cumulées	Juste valeur
Titres de créance								
À la JVRN	582	4	-	586	692	1	(2)	691
À la JVAERG ²	20 288	1 063	(59)	21 292	20 345	368	(80)	20 633
Titres de capitaux propres								
À la JVRN	89	34	(2)	121	89	29	-	118

¹ Le coût amorti des titres de capitaux propres correspond au coût d'acquisition moyen pondéré.

² Incluant des titres de créance libellés en dollars américains dont la valeur comptable est établie à 2 543 millions de dollars (2 334 millions au 31 décembre 2019).

Les variations de la juste valeur des placements en OHC de la FCH sont éliminés des états financiers consolidés.

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des titres de créance désignés à la JVAERG ou au coût amorti, pour lesquels une provision est fondée sur les pertes de crédit attendues sur 12 mois, à l'exception de quatre titres désignés à la JVAERG, d'une valeur comptable brute de 49 millions de dollars, pour lesquels la provision est fondée sur les pertes de crédit attendues à vie. Les notations sont fondées sur notre système interne de notation et les montants indiqués dans le tableau représentent la valeur comptable brute des actifs financiers.

(En millions)	Aux											
	31 mars 2020						31 décembre 2019					
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	De BBB- à BBB+	Inférieur à BBB-	Total
Placements en valeurs mobilières ¹												
À la JVAERG	10 684	2 955	6 270	1 334	49	21 292	9 973	1 653	7 591	1 416	-	20 633
Coût amorti	382	313	262	-	-	957	434	213	300	-	-	947

¹ Les notations internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notations correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notations intrinsèques. La notation interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la notation intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une notation intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

Pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance désignés à la JVAERG s'élevait à 70 millions de dollars au 31 mars 2020 (5 millions au 31 décembre 2019) avec une perte correspondante de 65 millions de dollars comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des trois mois clos le 31 mars 2020 (gain de 1 million de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

La provision pour pertes de crédit attendues sur les titres de créance au coût amorti s'élevait à 4 millions de dollars au 31 mars 2020 (montant nul au 31 décembre 2019) avec une perte correspondante de 4 millions de dollars comptabilisée dans les gains (pertes) nets sur les instruments financiers au cours des trois mois clos le 31 mars 2020 (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

La notation de crédit interne de quatre instruments est tombée en dessous du niveau de la « catégorie investissement », ce qui a entraîné une augmentation significative du risque de crédit et le transfert de ces actifs du stade 1 au stade 2. Cela s'est traduit par une augmentation de 2 millions de dollars de la provision pour pertes de crédit attendues.

12. Prêts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux prêts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars								
	Flux de trésorerie			Variations hors trésorerie					Solde à la clôture de la période
	Solde d'ouverture	Remboursements	Décaissements	Variations de la juste valeur	Accroissement	Pertes de crédit attendues	Intérêts capitalisés	Transferts ¹	
2020									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	1 307	(52)	26	14	-	-	-	(127)	1 168
Activités d'assurance prêt hypothécaire	24	(6)	8	-	-	-	-	-	26
Total à la JVRN	1 331	(58)	34	14	-	-	-	(127)	1 194
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	244 445	(10 420)	10 496	-	13	-	-	-	244 534
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	5 000	-	-	-	-	-	5 000
Programmes d'octroi de prêts	4 893	(226)	275	-	-	(22)	4	127	5 051
Activités d'assurance prêt hypothécaire	101	(7)	1	-	1	-	-	-	96
Total au coût amorti	249 439	(10 653)	15 772	-	14	(22)	4	127	254 681
Total	250 770	(10 711)	15 806	14	14	(22)	4	-	255 875
2019									
À la JVRN									
Programmes d'octroi de prêts	2 019	(71)	-	8	-	-	-	(174)	1 782
Activités d'assurance prêt hypothécaire	21	(11)	12	2	-	-	-	-	24
Total à la JVRN	2 040	(82)	12	10	-	-	-	(174)	1 806
Au coût amorti									
Prêts aux termes du Programme des OHC	234 653	(4 791)	10 279	-	12	-	-	-	240 153
Programmes d'octroi de prêts	4 402	(195)	77	-	-	-	-	174	4 458
Activités d'assurance prêt hypothécaire	107	(5)	3	-	-	(2)	-	-	103
Total au coût amorti	239 162	(4 991)	10 359	-	12	(2)	-	174	244 714
Total	241 202	(5 073)	10 371	10	12	(2)	-	-	246 520

¹ Les transferts sont des prêts arrivés à échéance et renouvelés lorsque les nouveaux prêts ne font plus partie d'un portefeuille de prêts et d'emprunts couverts économiquement; ils sont donc classés au coût amorti.

Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de nos prêts (99 % au 31 décembre 2019) auprès des divers ordres de gouvernement, par l'intermédiaire de l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL ou par une sûreté de premier rang représentant la seule source de remboursement de nos prêts dans le cadre du Programme des OHC. Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit n'était pas significative.

Pertes de crédit attendues

Le total des engagements de prêt inutilisés au 31 mars 2020 était de 2 911 millions de dollars, dont une tranche de 2 903 millions est assujettie aux pertes de crédit attendues sur 12 mois et une tranche de 8 millions vise des engagements pris sur des prêts dépréciés dès l'acquisition ou l'initiation.

Au 31 mars 2020, la provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêt inutilisés était de 19 millions de dollars (6 millions au 31 décembre 2019) et la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts était de 111 millions (102 millions au 31 décembre 2019). Les variations des pertes de crédit attendues sont comptabilisées en tant que gains (pertes) nets sur les instruments financiers.

13. Emprunts

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie et les variations hors trésorerie liés aux emprunts.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars						
	Solde au début de la période	Flux de trésorerie		Variations hors trésorerie			Solde à la clôture de la période
		Émissions	Remboursements	Variations de la juste valeur	Accroissement et autres	Éliminations	
2020							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	2 374	-	(312)	32	-	-	2 094
Emprunts classés au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	243 454	10 496	(10 340)	-	13	(3)	243 620
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	6 287	3 652	(2 748)	(24)	13	-	7 180
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – PAPHA	-	5 000	-	-	-	-	5 000
Total des emprunts au coût amorti	249 741	19 148	(13 088)	(24)	26	(3)	255 800
Total	252 115	19 148	(13 400)	8	26	(3)	257 894
2019							
Emprunts désignés à la JVRN							
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	3 430	-	(356)	19	-	-	3 093
Emprunts au coût amorti							
Obligations hypothécaires du Canada	230 757	10 279	(4 791)	-	12	224	236 481
Emprunts auprès du gouvernement du Canada – programmes d’octroi de prêts	4 768	371	(201)	(6)	5	-	4 937
Total des emprunts au coût amorti	235 525	10 650	(4 992)	(6)	17	224	241 418
Total	238 955	10 650	(5 348)	13	17	224	244 511

Lorsque la SCHL détient des OHC jusqu’à l’échéance ou en achète sur le marché primaire, les flux de trésorerie connexes sont éliminés de l’état consolidé des flux de trésorerie. Pendant les trois mois clos le 31 mars 2020, 80 millions de dollars d’OHC ont été éliminés des « Remboursements » dans le tableau ci-dessus ainsi que des « Placements en valeurs mobilières – Ventes et échéances » de l’état consolidé des flux de trésorerie (montant nul pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Ces limites et modalités s'appliquent aux emprunts sur les marchés de capitaux ainsi qu'aux emprunts auprès du gouvernement du Canada contractés depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de financement hypothécaire.

Le ministre des Finances a approuvé l'augmentation des pouvoirs d'emprunt en mars 2020 en raison du lancement du PAPHA, qui sera financé par le Programme d'emprunt des sociétés d'État. En 2020, nos limites d'emprunts à court terme en cours et d'emprunts à long terme contractés sont respectivement de 20 milliards de dollars et de 154 milliards de dollars (elles étaient de 5 milliards et de 4 milliards en 2019). Nos emprunts à court terme réels en cours au 31 mars 2020 étaient de 608 millions de dollars (78 millions au 31 décembre 2019). Nos emprunts à long terme contractés au cours des trois mois clos le 31 mars 2020 s'élevaient à 5,6 milliards de dollars (263 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

L'autorisation législative, qui est distincte des limites ci-dessus et qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours total des emprunts, compte non tenu des emprunts contractés auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars (20 milliards en 2019). Le solde en capital des emprunts en cours était nul au 31 mars 2020 (montant nul en 2019).

14. Produits et charges liés aux instruments financiers

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) sur les instruments financiers comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos le	
	31 mars 2020	31 mars 2019
Instruments financiers désignés à la JVRN		
Placements en valeurs mobilières	5	5
Prêts	13	8
Emprunts	(32)	(19)
Total des instruments financiers désignés à la JVRN	(14)	(6)
Instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN		
Titres de capitaux propres	3	60
Instruments dérivés	(224)	49
Prêts	1	-
Total des instruments financiers désignés obligatoirement à la JVRN	(220)	109
Titres de créance désignés à la JVAERG ¹	221	(53)
Prêts au coût amorti – Remboursements anticipés	2	3
Emprunts au coût amorti ²	14	3
Pertes de crédit attendues sur les actifs financiers	(91)	-
Total	(88)	56

¹ Y compris un gain de change de 220 millions de dollars (perte de 52 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019) attribuables à la conversion des titres de créance libellés en dollars américains.

² Y compris des pertes de 10 millions de dollars découlant des remboursements d'emprunts (3 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019), déduction faite des gains de 24 millions attribuables aux émissions d'emprunts (6 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

15. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et les cours des titres de capitaux propres.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts aux termes du PAPHA sont exposés au risque de taux d'intérêt et au risque de remboursement anticipé. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient, à différents degrés, remboursés par anticipation, ce qui peut réduire les revenus d'intérêts futurs du détenteur d'un TH LNH. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties agréées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt et de remboursement anticipé sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons aux contreparties de swap les intérêts effectifs provenant des TH LNH sous-jacents moins les frais d'administration, en échange d'un montant égal aux intérêts dus sur les emprunts auprès du gouvernement du Canada. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements aux termes du Programme des OHC n'ont aucune incidence sur l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Pour les autres programmes, il n'y a eu aucun changement significatif de notre évaluation et de notre gestion du risque de marché pendant les trois mois clos le 31 mars 2020.

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. La VAR pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau qui suit. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés des obligations et des titres de capitaux propres, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

<i>(En millions)</i>	Aux	
	31 mars 2020	31 décembre 2019
Placements en valeurs mobilières		
Risque de taux d'intérêt sur les titres de créance		
Titres libellés en dollars canadiens	263	207
Titres libellés en dollars américains	80	35
Incidence de la diversification	(56)	(5)
VAR totale	287	237

Nous sommes exposés au risque de change en raison des placements que nous détenons dans des titres libellés en monnaies étrangères. La nature du risque de change et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois clos le 31 mars 2020. Au 31 mars 2020, nous détenions pour 2 543 millions de dollars de titres de créance libellés en dollars américains (2 334 millions au 31 décembre 2019), et le risque de change résiduel n'était pas significatif.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Pour les instruments financiers désignés à la JVRN et les instruments dérivés pour les activités d'aide au logement, nous avons établi qu'une variation de 200 pb des taux d'intérêt au 31 mars 2020 ne serait pas significative.

Les instruments financiers évalués au coût amorti pour les activités d'aide au logement sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur leur juste valeur au 31 mars 2020.

(En millions)	Aux			
	31 mars 2020		31 décembre 2019	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Augmentation (diminution) de la juste valeur de l'actif net ¹	(267)	227	(260)	211

¹ La variation de la juste valeur de l'actif net attribuable aux variations des taux d'intérêt présentée dans ce tableau ne serait pas comptabilisée dans le résultat global puisque les instruments financiers sous-jacents sont évalués au coût amorti.

16. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Une description complète du risque de crédit lié à nos instruments financiers et de la manière dont nous gérons ce risque est présentée à la note 19 de nos états financiers consolidés audités.

Les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ont fait augmenter notre potentiel de perte financière à court terme, ce qui se reflète dans notre provision pour pertes sur créances attendues, qui est décrite à la note 11.

Risque de crédit maximal

Pour les actifs financiers autres que les cautionnements ou les instruments dérivés, le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable.

En vertu du PAPHA, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont garantis par les TH LNH, qui sont notés R-1 (élevé) ou AAA. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts.

Dans le cadre du PAPHA, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notations. Pour le PAPHA, toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des sûretés détenues aux termes du PAPHA s'élevait à 5 028 millions de dollars, ou 101 % de la valeur comptable des prêts, au 31 mars 2020 (montant nul au 31 décembre 2019).

Pour les autres programmes, la nature du risque de crédit et notre manière de le gérer n'ont pas changé pendant les trois mois clos le 31 mars 2020.

Concentrations et qualité du crédit

Malgré les récents changements économiques, il n'y a pas eu de changements importants dans les concentrations géographiques ou industrielles du portefeuille de la SCHL. En outre, la qualité globale du crédit du portefeuille reste solide, et les principaux changements se situent dans le calendrier des pertes attendues.

17. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les charges, réévaluations et cotisations à inclure dans les régimes à prestations déterminées sont présentées dans les tableaux qui suivent.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars			
	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	2020	2019	2020	2019
Coût des services rendus	11	9	-	5
Charges d'intérêts nettes	3	3	1	1
Charges comptabilisées en résultat net	14	12	1	6
Gains (pertes) nets actuariels découlant de changements des hypothèses financières	293	(230)	14	(12)
Rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	(148)	167	-	-
Réévaluations nettes comptabilisées dans les autres éléments du résultat global¹	145	(63)	14	(12)
Cotisations de la SCHL	11	15	-	2
Cotisations des employés	5	10	-	-
Total des cotisations	16	25	-	2

¹ Les régimes à prestations déterminées sont réévalués chaque trimestre pour tenir compte de l'évolution du taux d'actualisation et du rendement réel de l'actif. Les autres hypothèses actuarielles sont mises à jour au moins une fois par année.

Nous réévaluons nos obligations au titre des prestations déterminées et la juste valeur de l'actif des régimes aux périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé d'après les recommandations de l'Institut canadien des actuaires, en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de nos obligations.

Le taux d'actualisation utilisé pour la réévaluation des obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au 31 mars 2020 était de 3,8 % (3,1 % au 31 décembre 2019).

18. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	Trois mois clos les 31 mars	
	2020	2019
Charge d'impôt exigible	139	115
Charge d'impôt différé afférente à la naissance et à la résorption d'écarts temporaires	(53)	12
Total de la charge d'impôt en résultat net	86	127
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	143	82
Gains (pertes) sur la réévaluation du passif des régimes à prestations déterminées	22	(12)
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	165	70
Total	251	197

19. Transactions entre parties liées

Nous payons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de financement hypothécaire. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 11 millions de dollars pendant les trois mois clos le 31 mars 2020 pour les activités d'assurance prêt hypothécaire (11 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019) et 7 millions pendant les trois mois clos le 31 mars 2020 pour les activités de financement hypothécaire (6 millions pour les trois mois clos le 31 mars 2019).

Toutes les autres informations sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournies dans les notes pertinentes.

20. Engagements et passifs éventuels

En vertu de l'article 11 de la LNH, le total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 31 mars 2020, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 425 milliards de dollars (429 milliards au 31 décembre 2019).

En vertu de l'article 15 de la LNH, le total des cautionnements en vigueur ne doit pas dépasser 750 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2019). Au 31 mars 2020, les cautionnements en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités de financement hypothécaire, totalisaient 494 milliards de dollars (493 milliards au 31 décembre 2019).

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 4 millions de dollars (4 millions au 31 décembre 2019). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Au 31 mars 2019, nous avons 46 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (26 millions au 31 décembre 2019) attribuables au financement public qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds d'innovation pour le logement abordable. Nous avons aussi 519 millions de dollars au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (417 millions au 31 décembre 2019), qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'Initiative Financement de la construction de logements locatifs, ainsi que 67 millions de dollars (34 millions au 31 décembre 2019), qui ne peuvent être utilisés que dans le cadre du Fonds national de co-investissement pour le logement.

Au 31 mars 2020, nos obligations financières contractuelles au titre des programmes de logement, qui s'échelonnent sur des périodes d'au plus 25 ans, s'élevaient à 9,765 millions de dollars (9,625 millions au 31 décembre 2019).

21. Informations comparatives

Les charges opérationnelles de l'état consolidé des résultats et du résultat global ont été reclassées conformément à la présentation adoptée pour la période à l'étude. Les charges opérationnelles liées à l'administration des programmes de logement étaient auparavant comprises dans les dépenses des programmes de logement; elles sont maintenant incluses dans les charges opérationnelles du secteur de l'Aide au logement de manière à s'aligner sur la nature des charges.

La provision pour règlements présentée dans le bilan consolidé et dans la note 7, a été reclassée conformément à la présentation adoptée pour la période en cours. La provision sur les prêts auto-assurés est désormais présentée dans les Crédoeurs et autres passifs, conformément à la norme IAS 37.

22. Évènements postérieurs

Le 24 avril 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la création de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC), qui servira à réduire le loyer des petites entreprises ayant des difficultés financières en raison de la COVID-19. Le programme accordera un prêt à remboursement conditionnel aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles qui ont conclu des ententes de remise de loyer avec leurs locataires qui sont propriétaires de petites entreprises.

L'aide sera offerte pour les mois d'avril, mai et juin 2020, et pourra être versée rétroactivement.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642.